

LISTE DES NUISIBLES 2007

Suite à notre demande et celle de la FDC, monsieur le Préfet de Loir-et-Cher par Arrêté du 29 novembre 2006 a retenu pour 2007 les mêmes espèces qu'en 2006 plus les trois espèces exogènes suivantes : le chien viverrin, le raton laveur et le vison d'Amérique.

ANNIMAUX CLASSÉS NUISIBLES DANS LE LOIR-ET-CHER : ANNÉE 2007

OISEAUX	MAMMIFÈRES	A MOINS DE 250 M DES FERMES, ÉLEVAGES ET PARQUETS DE REPEUPLEMENT DE GIBIER :
EN TOUS LIEUX :		
Corbeau freux	Chien viverrin	
Corneille noire	Ragondin	
Etourneau sansonnet	Rat musqué	<i>Fouine</i>
Pie bavarde	Raton laveur	<i>Martre</i>
Pigeon ramier	Renard	
	Sanglier	
	Vison d'Amérique	

A MOINS DE 250 M DES ZONES URBAINES, DES ZONES INDUSTRIELLES, DE L'EMPRISE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, FERROVIÈRES, ET FLUVIALES (Loire, Cher, Canal du Berry et Canal de la Sauldre) :

Lapin de garenne

N'oubliez pas de renvoyer des fiches de dommages. Chers adhérents aidez nous à les recenser.